

Programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com

Ce qui suit est une copie des renseignements soumis au moment de l'inscription au programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com. Ce document PDF est présenté à titre de référence seulement et ne peut pas être utilisé pour participer au programme. S'il advenait qu'il y ait des écarts entre le présent document de référence et la copie numérique soumise au moment de l'inscription, la copie numérique prévaudra.

Étape 1 – Durée

Voici l'étape 1 du programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com. En vous inscrivant au programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com, vous choisissez de vous exclure des jeux de hasard du site PlayNow.com de la Manitoba Liquor & Lotteries.

La Manitoba Liquor & Lotteries offre le programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com ainsi qu'un programme d'auto-exclusion volontaire sur les sites qui sont la propriété de la Manitoba Liquor & Lotteries ou qui sont gérés par cette dernière et où elle opère et administre des systèmes de loterie.

Ces programmes s'adressent aux personnes qui jugent dans leur meilleur intérêt de ne pas participer aux jeux de hasard.

Pour vous auto-exclure des sites qui sont la propriété de la Manitoba Liquor & Lotteries ou gérés par cette dernière et où elle opère et administre des systèmes de loterie, veuillez vous adresser au personnel de sécurité ou à un cadre dirigeant sur place. Vous devrez présenter une pièce d'identité émise par le gouvernement et comportant votre signature et votre photo. Vous pouvez aussi vous inscrire au programme d'auto-exclusion volontaire de la Manitoba Liquor & Lotteries aux bureaux de sécurité de la société. Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec le Service de sécurité de la société au 204-957-2500, poste 8468.

REMARQUE : Une fois que vous vous êtes inscrit à un programme d'auto-exclusion volontaire de la Manitoba Liquor & Lotteries, vous ne pourrez plus révoquer votre inscription. Si vous vous êtes inscrit au programme d'auto-exclusion volontaire de la Manitoba Liquor & Lotteries dans un lieu appartenant à la Manitoba Liquor & Lotteries ou géré par elle où la Manitoba Liquor & Lotteries opère et administre des systèmes de loterie, vous n'êtes plus admissible à un compte PlayNow.com pendant la durée de votre inscription au programme d'auto-exclusion volontaire.

Programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com

Veillez lire attentivement ce contrat. Si vous avez des questions à propos du programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle au 1-877-706-6789.

Je reconnais qu'il me sera impossible de modifier, de révoquer, de retirer ou de résilier la présente exclusion avant son arrivée à échéance.

Je conviens que mon exclusion arrivera à échéance à la fin de la période que j'ai choisie.

Je conviens que je devrai me soumettre aux exigences de réabonnement à PlayNow.com du programme d'auto-exclusion volontaire de la Manitoba Liquor & Lotteries avant de réactiver mon compte PlayNow.com.

Je reconnais que le programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com est un programme à participation volontaire offert par la Manitoba Liquor & Lotteries. La Manitoba Liquor & Lotteries et ses représentants, directeurs, agents et employés n'assumeront aucune responsabilité s'il advenait que j'omette de me conformer au programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com.

Par les présentes, je libère et décharge la Manitoba Liquor & Lotteries de même que ses représentants, ses directeurs, agents et employés de toute responsabilité ou réclamation, y compris les réclamations pour pertes financières associées au programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com (y compris mon omission de me conformer au programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com).

Période d'exclusion

Veillez choisir la durée de votre auto-exclusion d'accès à votre compte ainsi qu'aux jeux de PlayNow.com pendant une période minimum de :

- six (6) mois
- un (1) an
- deux (2) ans
- trois (3) ans

En sélectionnant une durée d'exclusion et en cliquant sur le bouton CONTINUER, vous convenez de ce qui suit :

- j'ai lu et compris les conditions d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com ci-dessus;
- j'accepte ces conditions; et
- je serai exclu(e) pour la durée sélectionnée.

Étape 2 – Renseignements personnels et politique de confidentialité

L'étape 2 du programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com vous indique comment vos renseignements personnels seront utilisés par la Manitoba Liquor & Lotteries et ses fournisseurs de services.

La Manitoba Liquor & Lotteries est autorisée à recueillir vos renseignements personnels en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), alors qu'elle requiert ces renseignements pour administrer, exécuter et évaluer le Programme d'auto-exclusion (qui comprend la possibilité que la Manitoba Liquor & Lotteries communique avec vous à propos du programme). Nous avons limité les renseignements personnels que nous recueillons au minimum nécessaire à ces fins.

Vos renseignements personnels sont protégés par la *Loi*. Nous ne sommes pas autorisés à les divulguer pour quelque autre raison que ce soit à moins d'avoir obtenu votre consentement ou que la *Loi* l'exige.

Pour toute question, préoccupation ou plainte à propos de la collecte ou de l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le Coordonnateur de la protection des renseignements personnels, Manitoba Liquor & Lotteries, 830, rue Empress, Winnipeg (Manitoba) R3G 3H3, téléphone 204-957-2500, poste 2552, courriel : privacy.compliance@mbll.ca.

En cliquant sur le bouton CONTINUER ci-dessous, je reconnais que j'ai lu et compris la politique de la Manitoba Liquor & Lotteries en matière de confidentialité.

Consentement

Je conviens que la Manitoba Liquor & Lotteries pourrait avoir besoin d'obtenir des renseignements personnels à mon sujet comme, par exemple, mon nom et mon adresse et ce, aux fins suivantes :

- la gestion, la mise en application et l'évaluation du programme d'auto-exclusion volontaire;
- la facilitation de ma participation au programme d'auto-exclusion volontaire; et
- la vérification de mon respect des exigences du programme d'auto-exclusion volontaire.

En cliquant sur le bouton CONTINUER ci-dessous, j'accepte, à ces fins, la divulgation à la Manitoba Liquor & Lotteries de mes renseignements personnels par des tiers partenaires de services, y compris la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances. J'autorise aussi la Manitoba Liquor & Lotteries à recueillir mes renseignements personnels auprès de ces tiers partenaires de service et à fournir ces renseignements personnels aux tiers partenaires de service selon les besoins aux fins d'obtenir de ces derniers les renseignements dont la Manitoba Liquor & Lotteries a besoin.

**Étape 3 – Solde et retrait
(Pourrait s'afficher différemment compte tenu du solde et du statut du compte bancaire en dossier au moment de l'inscription au programme AEV)**

L'étape 3 du programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com permet de confirmer votre solde ainsi que les renseignements sur votre compte bancaire.

Solde

Le solde de votre compte est de XXX,XX \$

Nous n'avons pas de numéro de compte bancaire en dossier pour vous. Un représentant de PlayNow communiquera avec vous au numéro de téléphone que vous avez indiqué dans votre profil du joueur PlayNow.com afin de planifier le versement de vos fonds. Vous recevrez un appel peu après avoir complété le processus d'auto-exclusion.

Aucun jeton crédité à votre compte PlayNow.com ne peut être échangé contre de l'argent.

Étape 4 – Confirmation

Voici l'étape 4 du programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com. Veuillez relire soigneusement les renseignements ci-dessous avant de procéder à l'étape finale du programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com.

Période d'exclusion

Vous avez choisi de vous exclure de l'accès à votre compte PlayNow.com ainsi qu'aux jeux PlayNow.com pendant XXX (X) année(s).

Renseignements sur le solde et le compte bancaire

Le solde de votre compte est de XXX,XX \$

Nous communiquerons avec vous après que vous aurez complété le processus d'auto-exclusion afin de convenir du versement de vos fonds. Un représentant de PlayNow.com communiquera avec vous au numéro de téléphone que vous avez indiqué dans votre profil du joueur PlayNow.com.

Aucun des jetons crédités à votre compte PlayNow.com par la Manitoba Liquor & Lotteries dans le cadre de la promotion PlayNow.com ne peut être échangé contre de l'argent.

VEUILLEZ NOTER :

Une fois que vous aurez cliqué sur CONFIRMER, il vous sera impossible de modifier, de révoquer, de retirer ou de résilier votre auto-exclusion volontaire de PlayNow.com avant son arrivée à échéance.

Si les renseignements ci-dessus sont exacts et complets, cliquez sur CONFIRMER pour vérifier votre contrat et terminer le processus du programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com.

PlayNow.com convient de ne plus vous faire parvenir les documents de marketing direct actuels et futurs. En cliquant sur CONFIRMER, vous reconnaissez que les envois de marketing direct en provenance de PlayNow.com pourraient se poursuivre s'ils sont déjà en cours au moment où vous cliquez sur CONFIRMER pour vérifier ce contrat et terminer le processus du programme d'auto-exclusion volontaire de PlayNow.com.

(Fin)